

LE PROGRAMME SFI

Un système rigoureux de :

- **pratiques environnementales**
- **conservation de la vie sauvage,**
- **protection de la qualité de l'eau,**
- **conservation de la biodiversité,**
- **pratiques des récoltes,**
- **mesures pour la conservation de l'environnement.**

Le programme est obligatoire pour les membres de l'AF&PA et le refus de répondre à ce programme a entraîné la radiation de 17 membres.

A travers le programme SFI, les propriétaires terriens ont protégé des centaines de sites, ont permis la conservation de milliers d'espèces, ont été les catalyseurs pour l'éducation et la formation de plus de 50 000 bûcherons et forestiers.

L'AF&PA attend que 34 millions d'hectares soit certifiés 3ème partie à la fin de l'année et que les produits soient étiquetés dans un futur proche.